

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 septembre 2007 – 19h00

COMPTE RENDU

1- Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 12 juillet 2007.

2- Administration Générale.

- *Convention de location – Monsieur Edouard ANNIC.*

Le Conseil Municipal accepte la révision du loyer du local loué par Monsieur Edouard ANNIC mais décide de fixer, sur proposition du Maire, le loyer mensuel à 300 € au lieu de 310 €. Le Maire est autorisé à signer la convention de location entérinant ce nouveau loyer applicable à compter du 1^{er} Octobre 2007.

- *Convention de desserte en gaz naturel du Lotissement « les Hauts de Kervaise ».*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de desserte en gaz naturel du lotissement « les hauts de Kervaise », convention dont l'objet est de fixer les conditions techniques et financières des raccordements des futurs acquéreurs qui souhaitent opter pour ce mode d'énergie.

- *Convention de location de l'atelier-relais n° 2 – société ATHAV.*

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention de location de l'atelier-relais n°2 avec la société ATHAV (loyer 405 €/mois).

- *Contrat de sauvegarde des données – société RISC SECURITY.*

La proposition de souscrire un contrat pour la sauvegarde des données informatiques de la bibliothèque, du cartopole et la mairie est acceptée par le Conseil Municipal qui autorise le Maire à le signer (60 €/mois).

- *Marché de maîtrise d'œuvre des travaux, rue des genêts et rue Emile Le Labourer – avenant fixant les délais d'exécution.*

Le Maire est autorisé à signer un avenant aux marchés de maîtrise d'œuvre et aux marchés de travaux de l'aménagement de voirie de la rue des Genêts et de la rue Emile Le Labourer. Cet avenant fixe la durée d'exécution du marché à 15 mois.

3- Finances.

- *Recensement complémentaire – rémunération des agents recenseurs.*

Le Conseil Municipal prend note de la réalisation d'un recensement complémentaire de la population qui se déroulera du 1^{er} octobre au 15 octobre 2007 et décide de fixer la rémunération des agents recenseurs à 715 € net.

- *Assainissement programme 2008 – demande de subvention au Conseil Général du Morbihan.*

Le programme d'assainissement 2008 d'un montant total de 305 000 € H.T est validé et la demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Général du Morbihan et de l'Agence de l'Eau.

Ce programme porte sur trois opérations :

1. extension du réseau d'eaux usées secteur de Saint-Modé (205 000 € H.T.)
2. marché à bons de commandes (70 000 € H.T)
3. actualisation du diagnostic du réseau datant de 1995 (30 000 € H.T.)

- *Travaux salle verte et salle bleue du Scaouët – demande de subvention au Conseil Général du Morbihan.*

Le Conseil Municipal donne son accord pour solliciter un réexamen du dossier de subvention des travaux d'isolation et de chauffage des salles verte et bleue du Scaouët suite à l'obligation de renfort de la charpente de la salle bleue, dépose du fibrociment de la salle verte, bardage de son pignon et réfection de l'éclairage des deux salles. Le Conseil Général sera donc à nouveau sollicité pour une aide financière pour ces travaux dont le montant est désormais estimé à 476 000 € H (au lieu de 265 000 € HT initialement).

- *Travaux de voirie, 2^{ème} phase du lotissement « les Hauts de Kervaise » - demande de subvention au Conseil Général du Morbihan.*

Les travaux de VRD 1^{ère} phase du lotissement « les Hauts de Kervaise » vont prochainement démarrer et il convient désormais de déposer un dossier de subvention au Conseil Général du Morbihan pour les travaux de VRD 2^{ème} phase. Le Conseil Municipal sollicite donc le Département pour une aide financière de cette opération dont le coût est estimé à 77 940 € H.T.

- *Installations classées – enquête publique – Monsieur Michel BRONSARD de GUENIN.*

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, sous réserve du strict respect de la réglementation en vigueur, à la demande présentée par Monsieur Michel BRONSARD de Guénin en vue d'exploiter un élevage de porcs de 2249 animaux équivalents. (La Commune est touchée par le rayon d'affichage).

- *Affaires foncières – acquisitions, cessions, échanges.*

Le Conseil Municipal accepte la cession gratuite de la voirie de la Résidence Er Houët par la SOCOBRET et décide de son classement dans le domaine public communal.

Le Conseil municipal accepte la cession de la parcelle ZW-36 (239 m²) au profit de Monsieur David BUREAU pour un montant de 300 € H.T.

4- Questions diverses.

Le changement de dénomination de la Communauté de Communes du Pays de BAUD, désormais BAUD Communauté, est accepté par le Conseil Municipal.

Le Maire est autorisé à signer le contrat de fourniture par l'Imprimerie Nationale des cartes de Police municipale.

Le Conseil Municipal décide de rembourser au Club nautique Evel Blavet les frais de réception de l'étape de la Transmorbihannaise (54,39 €).